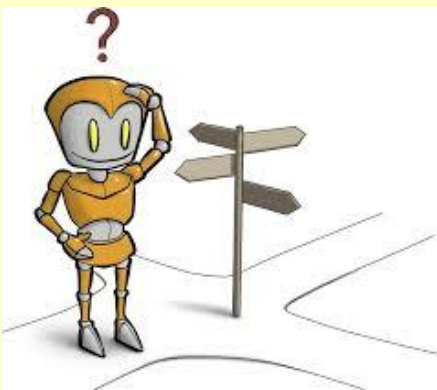


# FORFAIT ou REEL

## Nouvelles Règles 2016 Conséquences sur votre exploitation

*Une journée de formation près de chez vous :*



### ST BONNET :

salle de la mairie  
mardi 5 avril 2016

### SERRES :

salle de la mairie  
vendredi 1er avril 2016

### GUILLESTRE :

salle de la mairie  
mercredi 30 mars 2016

### GAP :

ADFPA  
mardi 12 avril 2016

### UPAIX :

salle de Rourebeau  
jeudi 17 mars 2016

Renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :



Centre de formations professionnelles agricoles

10, rue des Silos - 05000 GAP

Tél : 04.92.52.15.15

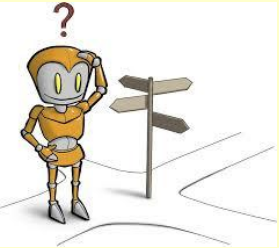
[adfpa@adfpa05.asso.fr](mailto:adfpa@adfpa05.asso.fr)

[www.adfpa05.asso.fr](http://www.adfpa05.asso.fr)



*Pour vous inscrire,  
bulletin ci-dessous*

# Formation : du forfait au réel



## Nouvelles règles fiscales Quelles incidences sur votre exploitation ?

Un jour de formation près de chez vous

### La nouvelle loi de finances : changement du forfait en micro BA.

Vous vous posez des questions sur les conséquences, les démarches à effectuer et vous hésitez à passer au réel ?

#### Contenu

- ✓ Connaître l'aspect fiscal d'une exploitation au régime d'imposition sur les bénéfices au forfait ou micro BA
- ✓ Connaître l'aspect fiscal d'une exploitation au régime d'imposition sur les bénéfices au réel
- ✓ Appréhender les conséquences juridique, sociale, économique, financière d'un passage du forfait au réel

#### Validation des acquis

- ✓ Pour vérifier vos acquis, un questionnaire de fin de stage vous sera distribué
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.

#### Organisation pratique

##### Horaires et lieu : De 9 h à 17 h – Formation délocalisée

- ✓ **UPAIX** : salle de la mairie le 17 mars 2016
- ✓ **GUILLESTRE** : salle de la mairie le 30 mars 2016
- ✓ **SERRES** : salle de la mairie le 1<sup>er</sup> avril 2016
- ✓ **SAINT BONNET** : salle de la mairie le 5 avril 2016
- ✓ **GAP** : à l'ADFPA le 12 avril 2016

**Intervenants** : Fiscaliste d'un centre de gestion agréé et Rémi CHAMPREDONDE, formateur ADFPA

Des interventions d'experts vous permettront d'avoir les clés.

#### Conditions financières

Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations MSA, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.

Les autres statuts : pour connaître le coût à la journée, merci de nous contacter directement par mail ou par téléphone.

#### Agriculteurs le saviez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact → 04.92.58.63.66

## Bulletin d'inscription

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : .....

Dénomination (GAEC, EARL) : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

- Agriculteur, conjoint collaborateur     Cotisant solidaire     Candidat à l'installation     Autre (préciser)

Je m'inscris à la formation **forfait au réel** (inscrire date et lieu)

Le ..... à .....

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :  oui  Non

#### Conditions Générales de services

**Article 1** : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

**Article 2** : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

**Article 3** : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

**Article 4** : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

**Article 5** : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

A renvoyer à : ADFPA 05 – Rémi CHAMPREDONDE  
10 rue des Silos - 05000 GAP



10, rue des Silos – 05000 GAP  
04.92.52.15.15

adfpa@adfpa05.asso.fr

http://www.adfpa05.asso.fr

